

LETTRE D'INFORMATION

Juillet 2015



Unité de PsychoPathologie  
Légale ASBL

92, rue Despars – 7500 Tournai  
Tel. +32 (0) 69 888 333  
Fax +32 (0) 69 888 334  
E-mail : [cendredappui@uppl.be](mailto:cendredappui@uppl.be)  
Site Web : <http://www.uppl.be>

**DIRECTION :**

Julien Lagneaux

**SECRÉTARIAT :**

Amandine Lagneau ; Elodie Martin

**CENTRE D'APPUI :**

Luca Carruana ; Clément Laloy ; Marie-  
Hélène Plaëte ; Dorothee Rousseau ;  
Dr. J-M Verdebout

**AVIS SPÉCIALISÉES :**

**Psychiatres :** Dr Michel-Henri Martin ;  
Dr Jean-Marc Verdebout

**Psychologues :** Luca Carruana ;  
Barbara Fettweis ; Anne Hayoit ;  
Christophe Kinet ; Clément Laloy ;  
Anne-Christy Lemasson ; Donatien  
Macquet ; Marc Malempré ; Chloé  
Martin ; Vanessa Milazzo ; Bernard  
Pihet ; Marie-HélènePlaëte ; Dorothee  
Rousseau ; Olivier Tilquin

**EQUIPE DE SANTÉ SPÉCIALISÉE**

**Psychiatre :** J-M Verdebout

**Psychologues :** Luca Carruana ;  
Clément Laloy ; Marie-Hélène Plaëte ;  
Dorothee Rousseau  
**Assistant social, sexologue :** Bertrand  
Jacques

**TRIANGLE**

**Coordination :** Véronique Sermon

**Formateurs :** Sandra Bastaens ;  
Virginie Davidts ; Pascale Gérard ;  
Bertrand Jacques ; Gwenaëlle  
Klinkhomer ; Marie-Charlotte  
Quairiat ; Sarah Tannier ; Marie  
Cornely

## TABLE DES MATIÈRES

<b>LES CENTRES D'APPUI MENACÉS !</b>	<b>1</b>
<b>REPORTAGES ET ARTICLES</b>	<b>2</b>
<b>VEILLE SCIENTIFIQUE</b>	<b>5</b>
<b>NOUVELLES ACQUISITIONS</b>	<b>10</b>
<b>FILMS &amp; REPORTAGES</b>	<b>10</b>
<b>REVUE DE PRESSE</b>	<b>11</b>
<b>FORMATIONS&amp;CONFÉRENCES</b>	<b>18</b>
<b>CONGRÈS &amp; COLLOQUES</b>	<b>20</b>
<b>ETUDES DE CAS</b>	<b>21</b>
<b>BIBLIOTHEQUE EN LIGNE</b>	<b>21</b>
<b>REVUES SCIENTIFIQUES</b>	<b>21</b>
<b>TESTOTHEQUE</b>	<b>22</b>
<b>PRÉSENTATION DES MISSIONS DE L'UPPL</b>	<b>24</b>

## LES CENTRES D'APPUI MENACÉS !

Le centre d'appui wallon, comme les deux autres centres d'appui du pays (UFC côté flamand et CAB à Bruxelles) s'est récemment vu annoncer la diminution de sa subvention à hauteur de 20%, et ce pour l'année en cours. Cette décision du ministre de la justice plonge notre équipe dans un climat d'incompréhension et nécessite des adaptations compte tenu des répercussions évidentes et inévitables sur notre travail et sur nos moyens. Certains membres du personnel sont particulièrement affectés par ces mesures puisque très concrètement, c'est au total un équivalent temps plein clinique (sur 3 !) dont le centre d'appui wallon devra dorénavant se passer (temps de psychologue, psychiatre, sexologue et assistant social).

Cette situation est interpellante puisqu'elle donne le signal d'un désintérêt du gouvernement fédéral pour les matières qui nous occupent.

Pire, elle fragilise le système mis en place à la suite de l'affaire Dutroux et fait le choix d'hypothéquer la qualité des partenariats noués depuis lors entre les instances de la santé et celles de la justice et qui garantissent un encadrement optimal des dossiers AICS. Cette situation a été relayée par la presse à diverses reprises, hélas parfois de manière erronée et indélicate, avec des chiffres peu au fait de nos réalités.

L'équipe de l'UPPL espère qu'une compensation puisse être apportée dans les mois à venir à la suite des prochains contrôles budgétaires du gouvernement Michel.

## REPORTAGES ET ARTICLES

- **DÉLINQUANTS SEXUELS: LA MARCHÉ ARRIÈRE- LE TOUR D'HORLOGE - 7 À LA UNE (RTBF – 7 À LA UNE – 20/06/2015)**

- [http://www.rtbf.be/video/detail\\_delinquants-sexuels-la-marche-arriere-le-tour-d-horloge-7-a-la-une?id=2025115](http://www.rtbf.be/video/detail_delinquants-sexuels-la-marche-arriere-le-tour-d-horloge-7-a-la-une?id=2025115)



- **LE CENTRE D'APPUI BRUXELLOIS EN DANGER (RTBF – JOURNAL DE 20 H – 24/06/2015)**

- [http://www.rtbf.be/video/detail\\_en-direct-le-centre-d-appui-bruxellois-en-danger?id=2025841](http://www.rtbf.be/video/detail_en-direct-le-centre-d-appui-bruxellois-en-danger?id=2025841)



- **L'INVITÉ : JULIEN LAGNEAUX, DIRECTEUR DU CENTRE D'APPUI WALLON (RTBF – JOURNAL DE 13 H – 12/06/2015)**

- [http://www.rtbf.be/video/detail\\_l-invite-julien-lagneaux-directeur-du-centre-d-appui-wallon?id=2023206](http://www.rtbf.be/video/detail_l-invite-julien-lagneaux-directeur-du-centre-d-appui-wallon?id=2023206)



- **JULIE ET MÉLISSA, 20 ANS APRÈS: LES CENTRES D'APPUI SONT MENACÉS (RTL-TVI JOURNAL DE 19H - 24/06/2015)**

- <http://www.rtl.be/videos/video/540873.aspx?CategoryID=0>



- **LE CENTRE BRUXELLOIS EN CHARGE DU SUIVI DES DÉLINQUANTS SEXUELS MENACE DE FERMER (L'AVENIR.NET - 2 JUIN 2015 19H40)**

- [http://www.lavenir.net/cnt/DMF20150602\\_00658458](http://www.lavenir.net/cnt/DMF20150602_00658458)

- **LES CENTRES DE RÉHABILITATION POUR DÉLINQUANTS SEXUELS MENACÉS PAR LES COUPES BUDGÉTAIRES (DH.NET - 25 JUIN 2015 À 09H07)**

- <http://www.dhnet.be/dernieres-depeches/belga/les-centres-de-rehabilitation-pour-delinquants-sexuels-menaces-par-les-coupes-budgetaires-558ba8b13570172b1243bae8>



Les 3, 4 et 5 juin derniers, l'UPPL a eu l'honneur d'assister et de participer au 8<sup>ème</sup> congrès international francophone sur l'agression sexuelle qui se déroulait à Charleroi. Cet événement réunit tous les deux ans les professionnels œuvrant dans le domaine de la recherche, de l'évaluation et du traitement des auteurs et victimes d'agression sexuelle. Ce rendez-vous international est l'occasion pour chacun de partager et d'enrichir ses pratiques. Les professionnels travaillant auprès des victimes et ceux qui travaillent auprès des auteurs d'infractions à caractère sexuel sont amenés à échanger et ouvrir leur champ de vision et de compétences. Nous félicitons les différents intervenants pour leurs présentations riches et variées.

Cette expérience enrichissante a également permis à notre équipe de partager ses pratiques et d'exposer l'avancement des diverses recherches menées en collaboration avec d'autres certains partenaires.

## ■ ETUDE EXPLORATOIRE SUR UNE POPULATION D'AICS BELGES JUDICIARISÉS DANS LE CADRE D'UNE DÉTENTION DE MATÉRIEL PÉDOPORNOGRAPHIQUE (J. LAGNEAUX, M. MALEMPRE, D. ROUSSEAU & AL.)



Cette recherche est issue de la collaboration entre 4 équipes de santé spécialisées (Huy, Liège, Epsilon, Verviers, Triangle) et l'UPPL. Elle émane d'un questionnement clinique quant à cette population « particulière » que représentent les AICS téléchargeurs de pédopornographie. En effet, de prime abord, les consommateurs de pédopornographie semblent être des délinquants « à part », ou en tout cas montrer des fonctionnements différents. Cette intuition clinique n'est pas sans soulever plusieurs interrogations quant aux modèles habituels de compréhension du passage à l'acte et aux modèles d'interventions cliniques.

D'un point de vue méthodologique, nous nous sommes attelés à l'analyse d'avis motivés de 118 patients adultes téléchargeurs de pédopornographie. Pour ce faire, nous avons créé un recueil de lecture, facilitant la recherche de données sociodémographiques,

sexologiques, criminologiques et psychopathologiques au sein de ces avis motivés. Nous avons, dans un premier temps, réalisé une analyse statistique basée sur la description des données. Dans un second temps, nous avons créé deux groupes au sein de nos participants : l'un composé de personnes ayant exclusivement téléchargé de la pédopornographie exclusivement (N = 64) et l'un composé de téléchargeurs ayant également commis d'autres faits de mœurs en parallèle (N = 54) et ce afin de comparer leurs profils au travers de différents domaines.

### D'un point de vue descriptif, notre échantillon reflétait :

- de bons niveaux de performances cognitives ;
- peu d'antécédents d'adversité notable dans leur histoire de vie ;
- aucun ou très peu d'antécédent psychopathologique ;
- un léger retard dans les 1ères expériences sexuelles par rapport à la population générale ;
- une qualité du lien social globalement préservée ;
- la présence d'immatrité, d'une perturbation de l'image de soi et de difficultés dans la sphère relationnelle et affective ;
- pas plus de dysfonction sexuelle que la population normale.

### L'analyse de la délinquance sexuelle des sujets de notre échantillon :

- ne correspond pas à une rupture brutale de l'équilibre personnel ;
- n'est pratiquement jamais le fait d'une maladie mentale ;
- n'est a priori pas anecdotique ;
- s'inscrit dans une perturbation durable du fonctionnement ;
- n'est pas clairement expliquée par une pédophilie ;
- serait liée à de la frustration sexuelle ou à de la curiosité.

*D'une manière générale, le profil de risque de récidive sexuelle des sujets de notre échantillon est de niveau faible à modéré.*

**En comparaison aux groupe de délinquants sexuels à infractions mixes, le groupe de sujets exclusivement interpellés pour des faits de détention de pédopornographie:**

- présente moins de diagnostics de paraphilie ;
- présente moins de diagnostics de psychopathie ;
- présente moins de diagnostics de perversion ;
- présente moins de diagnostics de personnalité borderline ;
- évoque davantage la « curiosité » comme motivation du téléchargement délictueuse.

## ■ COLLABORATION ENTRE LES TROIS CENTRES D'APPUI BELGES ET LE CRDS POUR L'ÉLABORATION D'UN OUTIL STATISTIQUE COMMUN(J. LAGNEAUX, M. JANSSENS, K. GOETHALS, T. PHAM & AL.)



Pour la première fois depuis leur création, les trois centres d'appui belges (UFC, CAB et UPPL) ainsi que le centre de recherche en défense sociale (CRDS) s'unissent dans le but de développer un outil commun à la récolte des données sur les AICS en Belgique.

Lors du Cifas 2015, un symposium a permis de présenter les premiers résultats de la mise en commun de statistiques liées au traitement des AICS au cours de l'année 2014 au sein des trois centres. Cette première étape de la recherche a permis de mettre en évidence les difficultés de rendre homogène les données issues de systèmes d'enregistrement de données différents. Cette étude a également permis de montrer les similitudes et les différences entre les centres d'appui tant en terme de pratiques, de missions et de caractéristiques liées à la population traitée. Ainsi, il est apparu qu'en fonction de la situation géographique des centres d'appui (lié à un hôpital, à la proximité d'un Etablissement de défense sociale, etc), les caractéristiques sociodémographiques et criminologiques différaient. Les autorités mandantes différaient également en fonction de la région concernée de même que la mise en place de certaines missions.

Ce projet permettra, à terme, de collecter de manière systématique et homogénéisée des informations sociodémographiques, sexologiques, criminologiques et psychiatriques. Ces informations constituent autant de données indispensables au développement de futurs projets de recherche à l'échelle nationale.

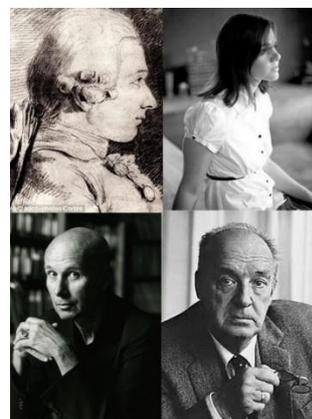
## ■ PRÉSENTATION DU CANEVAS DE L'AVIS MOTIVÉ TEL QUE DÉVELOPPÉ PAR L'UPPL (B. PIHET)

Depuis de nombreuses années, l'UPPL a mis au point un modèle de rédaction de l'avis motivé. Celui-ci a sans cesse évolué au point de devenir un outil diagnostique et thérapeutique. La présentation de cet outil lors du CIFAS 2015 a permis un partage visant à améliorer la qualité des avis motivés et à systématiser la rédaction en guidant l'expert dans ses démarches d'investigation et de restitution d'informations.

## ■ PÉDOPHILIE ET LITTÉRATURE : LES LIAISONS DANGEREUSES ? (C. LALOY ET DR. JM. VERDEBOUT)

Cette communication avait pour ambition de réfléchir au sens donné à la pédophilie à partir d'œuvres littéraires. Nous avons travaillé à partir de quatre œuvres : « La philosophie dans le boudoir » de Sade, « Cette camisole de flammes » de Gabriel Matzneff, « Lolita » de Vladimir Nabokov et « Tigre, Tigre ! » de Margaux Fragoso.

**Donatien Alphonse François de Sade**, au dix-huitième siècle, a écrit une œuvre à la fois érotique, politique et philosophique où le plaisir sexuel est associé à des comportements violents et cruels (tortures, meurtres, incestes, viols, etc.). A toute valeur morale religieuse, il oppose que la Nature est amoral et violemment agissante. Il propose à l'homme de se plier à sa Loi, sans notion donc de Bien et de Mal. Sade supprime ainsi radicalement le droit humain et propose une philosophie anarchique, supprimant la liberté et le libre arbitre. Sade glisse d'une défense des plaisirs libertins à l'encouragement et la justification de l'inceste, de l'infanticide et du meurtre comme étant naturels et sources de jouissance. Dans l'œuvre de Sade, la pédophilie est présentée comme un modèle et une étape d'un projet global de destruction.



**Gabriel Matzneff**, né en 1936, est issu d'une famille russe émigrée en France. Il a eu très tôt un succès littéraire qui s'est toujours mêlé d'un certain scandale dû à son thème de prédilection : l'apologie de la pédophilie. Son œuvre littéraire, au style remarquablement délié, comporte quatre volets - les romans, les essais, les poèmes et le journal intime-, où s'entrecroisent les mêmes thèmes, les mêmes sujets de fond. Matzneff présente sa pédophilie, ou « philopédie », comme une manière de libérer les enfants de leurs mères et de leurs familles décrites systématiquement négativement. Les textes de cet auteur lui permettent de présenter ses délits avec fierté, de le déculpabiliser, voire de le renforcer, son œuvre paraissant construite comme un mécanisme de défense lui permettant d'échapper à la menace d'effondrement psychique.

**Vladimir Nabokov** né en 1899, publie « *Lolita* » en 1955.

L'œuvre, qui relate la relation transgressive d'un pédophile à sa victime, a été de tout temps sujette à polémique, certains critiques faisant état de leur malaise face à ce qu'ils nomment la « *complaisance* » de l'auteur pour son narrateur. Le personnage Humbert Humbert, narrateur, inventé par Nabokov, cherche à retrouver dans la réalité un amour d'enfance qui lui a laissé un profond souvenir et un regret infini. Le récit indique comment la nostalgie d'un moment sensuel devient le mobile de comportements pédosexuels. En tissant une relation avec Lolita, il matérialise ce souvenir et le salit en même temps. Il détruit Lolita et s'en veut. Il trouve alors dans la littérature, durant son emprisonnement, une manière de se sauver : il fait de son expérience une œuvre d'art et un témoignage utile.

**Margaux Fragoso**, dans son livre autobiographique « *Tigre, tigre !* » traduit en français en 2012, décline le point de vue de la victime. Elle décrit comment, jeune enfant, elle fut dépendante d'un pédophile qui était pour elle à la fois un ami, un parent, un complice et un bourreau. Elle montre comment cette relation s'inscrit dans le secret avec une certaine complicité de l'entourage négligent qui admet sans le dire la situation. Elle décrit une relation de dépendance à son bourreau, à la fois enfant et adulte, comme si celui-ci, à l'instar d'une véritable drogue, avait le pouvoir de transfigurer pour elle la réalité. Elle termine son ouvrage en tentant de comprendre son bourreau par le fait qu'il serait resté en enfance, incapable de mener une vie adulte indépendante et par un plaidoyer pour la mise en place de traitements préventifs et curatifs pour les pédophiles.

Si Sade et Matzneff utilisent la littérature pour se faire les idéologues de la pédophilie et de la destruction, Nabokov, au contraire, présente clairement la pédophilie comme une transgression destructrice et en décrit les mécanismes. Margaux Fragoso témoigne quant à elle de son expérience de victime et tente d'y mettre du sens. Ces quatre exemples nous amènent à réfléchir les questions éthiques que l'existence même de certains écrits suggère. Les écrivains peuvent-ils tout se permettre au nom de l'art ? Où se situe la limite à la censure ? Où commencent la déviance et la délinquance sexuelle ?

## ■ EVALUATION EN CONTINU DES CARACTÉRISTIQUES DÉLICTUEUSES, DES ASPECTS DIAGNOSTIQUES, DE L'ENVIRONNEMENT SOCIAL ET DE LA PRISE EN CHARGE AU SEIN D'ÉQUIPES DE SANTÉ SPÉCIALISÉES (T. PHAM, C. DUCRO, J. LAGNEAUX)

Ce projet de recherche a débuté en 2007 par une première phase relative à l'étude des taux de récurrence et du niveau de risque des auteurs d'infractions à caractère sexuel et ce pour principal objectif, l'étude du parcours post-carcéral d'Auteurs d'Infractions à Caractère Sexuel pris en charge au sein d'équipe de santé spécialisée (ESS) en région wallonne. La dimension rétrospective de la recherche, nous a permis d'évaluer les taux de récurrence de 219 AICS libérés et suivis au sein d'ESS (...) Depuis 2009, nous avons mis en place une seconde phase de recherche prospective, évaluant en continu la prise en charge des AICS ainsi que leur taux de récurrence. (...) L'objectif de la communication est de présenter les résultats des 418 AICS évalués dans le cadre de ce projet de recherche.

## VEILLE SCIENTIFIQUE

### ■ RAPPORT DE RECHERCHE : LES AGRESSIONS SEXUELLES SUBIES PAR LES PERSONNES ADULTES PRÉSENTANT UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE

#### AUTEURS :

- **Germain Couture, PhD ; Carole Boucher, B. SP. Ens.Sexologie - Catherine ; Mathieu, B. Sc.**  
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de la Mauricie et du Centre-du-Québec – Institut universitaire
- **Geneviève Paquette, PhD**  
Université de Sherbrooke
- **Jacinthe Dion, PhD ; Karine N. Tremblay, PhD**  
Université du Québec à Chicoutimi

⇒ Plus d'infos : <http://www.crditedmcq.qc.ca/download.asp?18180>



C. AgtheDiserens & J-L Kopres. 2014. *Le sociographe*, 47, 2014

La vie affective et sexuelle des personnes ayant des incapacités n'a jamais cessé de questionner le grand public aussi bien que les professionnels comme le remarquent fort justement Zig Blanquer et Pierre Dufour dans un ouvrage récemment édité, « Communément, le commencement d'une vie sexuelle active atteste d'un nouveau niveau de maturité, d'un virage vers l'accomplissement de soi. Mais qu'en sera-t-il si ma sexualité naissante génère chez mon entourage malaise, élaboration de scénarios catastrophes, invocation de perversité, voire refus et négation ? » (Blanquer et Dufour, 2013, p. 106). Dans le large champ des handicaps la question de la sexualité doit sans cesse être remise en lumière, parce que l'entourage professionnel et parental est tenté de la banaliser, voire de simplement l'occulter, alors qu'elle nécessite d'y penser en amont, d'entendre et de comprendre les demandes qui s'accrochent au désir et d'en faciliter (souvent d'en organiser) la réalisation concrète. Ce qui n'est pas sans résonance chez tout accompagnant. Ces freins résident dans le principe de la non-ingérence dans l'intimité de l'autre, qui paralyse toute initiative. Cette non-ingérence relève d'une part, du tabou de l'inceste qui interdit les trop grandes proximités intrafamiliales et, d'autre part, des codes de déontologie professionnels qui cadrent clairement les limites de chacun-e. Tout cela concourt à l'occultation !

Si le malaise évoqué plus haut persiste, il faut cependant revenir quelques décennies en arrière pour s'apercevoir combien la situation a passablement évolué durant ces dernières décennies.

## ▪ **ESPACE DIS NO INFOS, N°2 (MAI 2015) POUR ÉVITER LE PREMIER PASSAGE À L'ACTE D'ABUS SEXUELS SUR ENFANTS (ASSOCIATION SUISSE)**

<http://www.espacedisno.ch>

### **Bilan après une année d'activité**

L'année pilote de l'Espace DIS NO s'est achevée le 31 mars 2015. D'après les premiers constats, cette structure novatrice et unique en Suisse romande, qui s'adresse aux personnes ressentant une attirance ou des fantasmes sexuels concernant les enfants mais n'ayant jamais commis d'abus sexuel, semble répondre à un réel besoin. Au vu de l'importance d'évaluer le travail effectué et ses retombées, un bilan synthétisant les principaux résultats est à votre disposition sur le site de l'Espace. Outre les coulisses du travail accompli, vous y découvrirez qui a sollicité l'Espace pendant cette année, les principales demandes reçues, les défis rencontrés ainsi qu'un aperçu des démarches à venir.

### **Des résultats encourageants...**

102 sollicitations, dont 25 provenant de personnes directement concernées ou de leur entourage, ont été enregistrées : Plus du tiers du temps de travail total a été consacré à des activités d'information et de sensibilisation, nécessaires pour faire connaître les prestations de l'Espace et susciter ces demandes. Le site internet de l'Espace, en ligne depuis début 2014, a également suscité un vif intérêt avec plus de 1500 utilisateurs pour 2230 sessions. Parmi les pages les plus visitées se trouvent celles consacrées aux témoignages.

### **Pas de « profil-type » et l'envie d'un suivi thérapeutique adapté**

Dans la diffusion de nos messages, nous portons une grande attention à la terminologie utilisée, afin qu'elle ne soit pas stigmatisante ou réductrice. Nous essayons ainsi de toucher le plus grand nombre de personnes qui pourraient être concernées par la prévention avant le premier passage à l'acte, sans cantonner celle-ci à la pédophilie. Les différentes problématiques évoquées par les personnes directement concernées ayant contacté l'Espace montrent que cette diversité est une réalité à prendre en considération.

Les types de demandes des personnes directement concernées montrent également une grande ouverture à l'orientation vers un suivi thérapeutique. Pour assurer cette prestation, l'Espace a réuni un réseau de professionnels des soins spécialisés dans ce domaine et prêts à prendre en charge les personnes en demande.

### **Des défis pour la suite...**

Au vu des résultats encourageants de cette année pilote, le principal défi de l'Espace DIS NO pour les mois à venir consiste à poursuivre les actions de communication pour encourager le plus grand nombre de personnes concernées, parmi lesquelles des adolescents, à sortir de l'isolement et à rechercher de l'aide.

## ■ PROPOSITION D'UNE GRILLE D'ANALYSE DES REPRÉSENTATIONS SOCIALES POUR LA PRISE EN CHARGE DES AUTEURS D'AGRESSION SEXUELLE

O.Vanderstukken & M. Benbouriche L'information psychiatrique 2015/4 (Volume 91) p.70



### Abstract

Les auteurs d'agression sexuelle font émerger de nombreux a priori ou représentations sociales dans le grand public, mais aussi chez les soignants. Pour ces derniers, amenés à les prendre en charge, il est donc nécessaire de pouvoir analyser ces représentations sociales, mais aussi les puissantes émotions associées pouvant mener à des attitudes spontanées ne relevant pas de positions cliniques et thérapeutiques. La Grille d'Analyse des Représentations Sociales relatives aux Auteurs d'Aggression Sexuelle (GARS AAS) est présentée dans ce cadre.

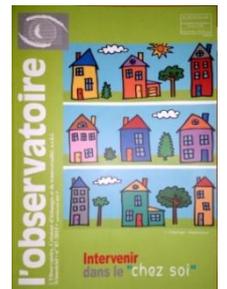
## ■ REGARD SUR LA SANTE DES JEUNES EN HAINAUT

[http://www.hainaut.be/sante/osh/template/template.asp?page=sante\\_en\\_hainaut&navcont=26,58,0&branch=29](http://www.hainaut.be/sante/osh/template/template.asp?page=sante_en_hainaut&navcont=26,58,0&branch=29)

La sexualité des jeunes Hennuyers est au cœur d'une nouvelle publication de l'Observatoire de la Santé du Hainaut. Une vaste enquête a été menée auprès de 1.300 jeunes et apporte un éclairage sur leurs pratiques, leurs représentations et leurs connaissances, ainsi que leurs besoins d'informations en la matière. Autant de pistes de réflexions et de repères qui peuvent enrichir et guider le travail avec les jeunes.

Périodiquement, l'OSH scrute la santé des jeunes en collaboration avec les Centres de Santé Scolaire Vigies. Ces enquêtes portent sur les comportements de santé des jeunes de 10 à 17 ans, avec un volet dédié à une thématique spécifique. Les résultats font, alors, l'objet d'une publication détaillée "Regard sur la santé des jeunes".

35% des jeunes de 16 ans déclarent avoir déjà eu des rapports sexuels, sans différence notable entre les filles et les garçons. L'utilisation des moyens de contraception et de protection contre les infections sexuellement transmissibles reste peu satisfaisante. "Il subsiste une confusion entre les moyens de contraception et les protections contre les IST, dont la cause reste le manque d'informations", note Annick Vanlierde, chargée de projets auprès de l'OSH. "À 16 ans, 85% des jeunes ont reçu de l'information sur la sexualité en classe. Les chiffres n'atteignent pas 100% comme cela devrait être le cas".



Pourtant, la circulaire sur l'EVRAS (Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle) impose un cours dans le cadre de l'enseignement secondaire. "Toutefois, elle laisse le Pouvoir Organisateur seul décideur. Cela dépend donc de la volonté de l'école et/ou des enseignants de l'inscrire dans un réel projet pédagogique ou de le laisser au professeur de sciences lors d'une leçon sur la reproduction". Il y a donc encore des lacunes à combler. "La circulaire n'est d'application que depuis 2013. Laissons-lui un peu de temps avant de tirer des conclusions", pondère notre interlocutrice.

### L'amour comme première motivation

Concernant les représentations, que ce soit à 13 ou à 16 ans, l'amour vient en tête des raisons qui motivent une première relation sexuelle. Viennent ensuite l'attraction physique, la curiosité et le sentiment d'obligation. Un chiffre interpelle cependant : 3% des filles de 16 ans pensent qu'avoir un enfant à l'adolescence permet de se sentir importante. "Même si elle n'est pas en augmentation, on peut considérer cette tranche comme une catégorie à risque".

Du côté des IST, l'infection sexuellement transmissible la plus connue est le sida (96%). Les autres (gonorrhée, syphilis, hépatite B, herpès, ...) sont très peu connues des jeunes (moins de 50%). "Les jeunes savent que le préservatif est un moyen de protection efficace contre le sida et les IST (88%). Par contre, plus de 50% pensent à tort que d'autres moyens comme le rapport pendant les règles, la pilule contraceptive, le retrait, le stérilet sont efficaces contre les IST".

Il ressort assez clairement de cette enquête qu'un manque d'informations reste à pointer du doigt ou, à tout le moins, la manière de faire passer le message. "Les copains et copines sont la source d'information sur la sexualité la plus souvent

citées. Mais ces infos sont-elles toujours fiables ? En tout cas, les jeunes sont demandeurs de plus de discussions de groupe ou individuelles, que ce soit à l'école ou en dehors".

- **HANDBOOK ON THE STUDY OF MULTIPLE PERPETRATOR RAPE. A MULTIDISCIPLINARY RESPONSE TO AN INTERNATIONAL PROBLEM, M.A.H HORVATH, J. WOODHAMS, (EDS.). SERIES: ISSUES IN FORENSIC PSYCHOLOGY. ROUTLEDGE, UNITED KINGDOM (2013)**

J.-P. Bouchard. 2015. *SEXOLOGIES* Vol 24 - N° 2 Pp. 101-102, avril 2015

- **AN INCIDENT-BASED COMPARISON OF FEMALE AND MALE SEXUAL OFFENDERS**

Williams KS, BierieDM (*Sex Abuse* June 2015 27: 235-257, first published on July 29, 2014)

## Abstract

Identifying the ways in which male and female sex offenders differ is an important but understudied topic. Studies that do exist have been challenged by a reliance on small and select samples. Improving on these limitations, we use the National Incident-Based Reporting System (NIBRS) to compare male and female sex offenders among all 802,150 incidents of sexual assault reported to police across 37 states between 1991 and 2011. Findings indicated some broad similarities between groups, including the most prominent offense location (home), most common victim-offender relationship (acquaintance), and the rarity of injuries or drug abuse during crimes. However, the data also showed several important differences between male and female sexual offenders. Most notably, females offended with male accomplices in more than 30% of their sexual crimes-far more often than occurred among male sexual offenders (2%). Likewise, females offended against a victim of the same sex in nearly half of their crimes, yet this was only true in approximately 10% of male sexual offenses. Implications for future research are discussed.



- **ADVERSE CHILDHOOD EXPERIENCES IN THE LIVES OF FEMALE SEX OFFENDERS**

Jill S. Levenson, Gwenda M. Willis & David S. Prescott (*Sex Abuse* June 2015 vol. 27 no. 3258-283)

## Abstract

This study explored the prevalence of early trauma in a sample of U.S. female sexual offenders (N = 47) using the Adverse Childhood Experiences (ACE) scale. Compared with females in the general population, sex offenders had more than three times the odds of child sexual abuse, four times the odds of verbal abuse, and more than three times the odds of emotional neglect and having an incarcerated family member. Half of the female sex offenders had been sexually abused as a child. Only 20% endorsed zero adverse childhood experiences (compared with 35% of the general female population) and 41% endorsed four or more (compared with 15% of the general female population). Higher ACE scores were associated with having younger victims. Multiple maltreatments often co-occurred in households with other types of dysfunction, suggesting that many female sex offenders were raised within a disordered social environment by adults with problems of their own who were ill-equipped to protect their daughters from harm. By enhancing our understanding of the frequency and correlates of early adverse experiences, we can better devise trauma-informed interventions that respond to the clinical needs of female sex offender clients.

## ▪ CHARACTERISTICS OF FEMALES WHO SEXUALLY OFFEND - A COMPARISON OF SOLO AND CO-OFFENDERS

Steven M. Gillespie, Rebecca Williams, Ian A. Elliott, Hilary J. Eldridge, Sherry Ashfield, & Anthony R. Beech. *Sex Abuse* June 2015 vol. 27 no. 3284-301

### Abstract

Although recent typologies of female sexual offenders have recognized the importance of having a co-offender, the clinical characteristics of solo and co-female sexual offenders remain poorly understood. The aim of this study was to compare solo (n = 20) and co- (n = 20) female sexual offenders on a variety of clinical characteristics. It was found that although solo and co-offenders reported similar developmental experiences and psychological dispositions, differences were found in environmental niche, offense preceding, and positive factors. Specifically, solo offenders demonstrated a greater presence of personal vulnerabilities including mental health and substance abuse difficulties. Co-offenders reported a greater presence of environmentally based factors, including a current partner who was a known sex offender and involvement with antisocial peers. It is suggested that these results have implications for understanding assessment and intervention needs for these groups of sexual offenders.

## ▪ PREDICTORS OF VICTIM DISCLOSURE IN CHILD SEXUAL ABUSE: ADDITIONAL EVIDENCE FROM A SAMPLE OF INCARCERATED ADULT SEX OFFENDERS.

Leclerc B, Wortley R. *Child Abuse Negl.* 2015 May;43:104-11

### Abstract

The under-reporting of child sexual abuse by victims is a serious problem that may prolong the suffering of victims and leave perpetrators free to continue offending. Yet empirical evidence indicates that victim disclosure rates are low. In this study, we perform regression analysis with a sample of 369 adult child sexual offenders to examine potential predictors of victim disclosure. Specifically, we extend the range of previously examined potential predictors of victim disclosure and investigate interaction effects in order to better capture under which circumstances victim disclosure is more likely. The current study differs from previous studies in that it examines the impact of victim and offense variables on victim disclosure from the perspective of the offender. In line with previous studies, we found that disclosure increased with the age of the victim and if penetration had occurred. In addition, we found that disclosure increased when the victim came from a non-dysfunctional family and resisted the abuse. The presence of an interaction effect highlighted the impact of the situation on victim disclosure. This effect indicated that as victims get older, they are more likely to disclose the abuse when they are not living with the offender at the time of abuse, but less likely to do so when they are living with the offender at the time of abuse. These findings are discussed in relation to previous studies and the need to facilitate victim disclosure.



## ▪ APPROCHE MOTIVATIONNELLE AUPRÈS DES AUTEURS DE VIOLENCES SEXUELLES : ÉTAT DE LA LITTÉRATURE ET ASPECTS CLINIQUES

Motivational approach with sexual offenders: Review of the literature and clinical aspects

Ingrid Bertsch Jean-Philippe Cano Dj.jtcc – JBTC2015.03.002

### Résumé

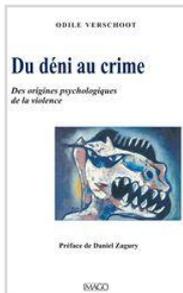
En France, le suivi sanitaire des sujets condamnés pour des infractions sexuelles en milieu ouvert ambulatoire s'effectue généralement dans le cadre des soins pénalement ordonnés : obligations ou injonctions de soins. Les prises en charge de ces auteurs se heurtent régulièrement à des difficultés diverses, inhérentes aux aspects cliniques, thérapeutiques, interrelationnels au cadre médico-judiciaire. À travers la question sensible de la formulation de la demande de suivi par les patients émergent les dimensions de volonté de changement et de motivation au traitement, notamment chez les patients présentant un discours de dénégation totale ou partielle des faits. Considérant le modèle motivationnel de Miller et Rollnick, il est fréquent de constater que les auteurs de violences sexuelles se situent généralement aux stades de précontemplation et de contemplation de leurs



difficultés et que les facteurs motivationnels au changement sont surtout extrinsèques (cadre judiciaire, pression de l'entourage, etc.). La résistance au changement peut apparaître sous des formes différentes et aboutir à un arrêt du suivi. L'adaptation des techniques d'entretien motivationnel apporterait des bénéfices dans le suivi de ces patients, en termes d'adaptation aux rythmes individuels, d'engagement et de responsabilisation. Cela proposerait un outil thérapeutique pertinent et resituerait l'approche motivationnelle dans le mouvement d'approches dites « positives » développées depuis quelques années (Good Lives Models, désistance, prise en compte des facteurs de protection, etc.) en complément des approches dites de gestion des risques de récidive. Après des rappels cliniques et de principes généraux de prises en charge, nous présenterons l'état de la littérature concernant l'utilisation de l'entretien motivationnel chez les auteurs de violences sexuelles et développerons l'intérêt de cette approche.

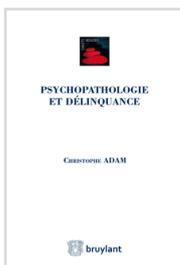
## NOUVELLES ACQUISITIONS

### ⇒ **Du déni au crime : Des origines psychologiques de la violence – O. Verschoot (2014 ; Editions Imago)**



« C'est moi et c'est pas moi », telle est la double affirmation maintes fois exprimée par certains criminels lors d'entretiens thérapeutiques menés par Odile Verschoot en milieu carcéral, et qui relève du mécanisme de déni. Un pédophile, un meurtrier, un violeur... reviennent librement sur leur vie, les motifs de leur incarcération, leur procès et leur condamnation, et, par la délicate instauration de la confiance établie grâce au dialogue, tentent d'en dégager le sens. Au cours d'un lent cheminement s'accomplit alors tout un travail pour se reconnaître, reconnaître l'autre en victime et accepter la peine.

### ⇒ **Psychopathologie et délinquance – C. Adam (2014 ; Editions Bruylant)**



L'ouvrage s'adresse à un public désirant s'initier à une pensée complexe en psychopathologie à partir de catégories de troubles mentaux se présentant concrètement aux praticiens ou aux soignants dans le cadre d'une prise en charge d'auteurs d'infractions.

## FILMS & REPORTAGES

### **UN MOMENT D'ÉGAREMENT (RÉALISÉ PAR JEAN-FRANÇOIS RICHEL – SORTIE LE 24.06.2015)**



#### Synopsis

Antoine et Laurent, amis de longue date, passent leurs vacances en Corse avec leurs filles respectives : Louna, 17 ans et Marie, 18 ans. Un soir sur la plage, Louna séduit Laurent. Louna est amoureuse mais pour Laurent ce n'est qu'un moment d'égarement... Sans dévoiler le nom de son amant, Louna se confie à son père qui cherche par tous les moyens à découvrir de qui il s'agit. Combien de temps le secret pourra-t-il être gardé ?

### ▪ Questionnements sur l' « objectum-sexualité »

#### Dirk et sa poupée en silicone, en couple depuis quatre ans (Lydia Morrish)

⇒ <http://www.konbini.com/fr/tendances-2/en-images-dirk-poupee-silicone-couple-quatre-ans/>

La photographe Sandra Hoyn a capturé la vie normale du couple formé par Dirk, quadragénaire, et Jenny, sa femme, une poupée en silicone qui l'empêche de sombrer à nouveau dans une détresse émotionnelle. Dirk et Jenny ne sont pas comme tous les couples. Pourtant ils s'aiment, se soutiennent et partagent beaucoup de leur intimité. La seule chose qui semble problématique, c'est que Jenny est une poupée grandeur nature que Dirk s'est offert pour 6000 euros. Dirk souffrait de dépression à cause de sa solitude, et il décida d'y remédier en achetant Jenny. Depuis quatre ans, ils filent le parfait amour dans l'appartement de Dirk. Ils se sont unis chez lui sur fond de "SuchaWoman" de Neil Young. Comme les doigts de Jenny sont trop larges, elle a reçu de sa part un pendentif en forme de cœur en guise d'anneau.



La relation de Dirk et Jenny est différente de celles qui existent d'habitude entre une poupée sexuelle et son propriétaire. Dirk a créé de toutes pièces une véritable relation avec Jenny. Il peut l'entendre, lui parler, "percevoir son âme" et il est persuadé qu'elle lui répond. Dans notre société si prompt à juger, il est touchant de voir que cet homme fragilisé ait pu trouver refuge dans les bras en silicone d'une poupée à taille humaine. Dirk n'est pas son vrai prénom. Il a souhaité rester anonyme aux yeux du monde car l'existence de Jenny n'est pas connue de son entourage. La photographe Sandra Hoyn a capturé leur vie secrète, à l'abri des regards extérieurs. Le couple l'a autorisée à les photographier chez eux après l'avoir rencontrée sur un forum en ligne. Il était au début peu enclin à laisser une photographe entrer chez lui, mais le désir de partager son expérience avec Jenny l'emporta.

#### Pour vivre heureux, vivons cachés

En photographiant la vie quotidienne du couple pour son projet artistique "Jenny's Soul", Hoyn a pu découvrir leurs rituels. Le quadragénaire douche Jenny le dimanche, ils écrivent un blog ensemble et ils regardent le foot à la télé côte à côte. Elle a aussi pu constater l'isolement de cette vie conjugale du monde extérieur. Aucun des proches de Dirk, amis ou famille, n'est au courant de l'existence de Jenny, pas même son fils issu d'une précédente union. Lorsqu'il reçoit chez lui, il la cache dans sa chambre et il baisse la lumière. Selon Lens Culture, le plus grand défi de ce projet photographique était d'arriver à conférer à Jenny l'existence qu'elle détient uniquement dans les yeux de Dirk. Il ne faut pas qu'elle soit vue comme une poupée, mais qu'elle soit reconnue comme étant "ce que cet homme voit et aime d'elle." La photographe a déclaré pouvoir sentir la présence de Jenny, et lorsque la poupée a été mise au lit pour "dormir," elle s'est surprise à baisser la voix afin de ne pas la réveiller.



Cette situation peut paraître sordide pour certains. C'est pourquoi cette série est la seule façon pour Dirk de présenter la nature sincère et véritable de son bonheur actuel. Il est terrifié à l'idée de devoir faire face au jugement et à l'aversion des autres. Après tout, qu'est ce qu'être heureux et amoureux ? Est-ce qu'une relation n'est pas valable lorsque l'un des partenaires n'est pas exactement un être vivant ?

Dirk a son point de vue sur le sujet. Il a même déclaré que si jamais une nouvelle compagne faite de chair et d'os entrait dans sa vie, il lui demanderait de traiter Jenny de la même manière qu'il le fait : avec amour et compassion.

#### Peut-on avoir de vrais sentiments pour un objet inerte ?

Avoir des relations sentimentales et sexuelles avec des poupées n'est pas un phénomène nouveau. Dans *Une fille pas comme les autres*, Ryan Gosling interprète le rôle d'un homme timide et solitaire qui, à cause d'une hallucination, entame une relation avec une poupée qu'il achète sur Internet et perçoit comme réelle. Pourtant, la présence d'une poupée n'est pas la garantie de vaincre la solitude et de recevoir du confort.

Le terme technique définissant une passion pour une personne ou une chose inerte est "l'objectum-sexualité." Bien qu'au début considérée comme une paraphilie (en d'autres termes, comme une perversion sexuelle), l'objectum-sexualité est maintenant définie comme une sexualité commune et est bien plus répandue qu'on ne le croit. Plusieurs cas de personnes étant amoureux de ponts, de parcs d'attractions et de monuments ont été rapportés. Ceux qui sont amoureux d'objets ont tendance à croire en l'animisme. Ils pensent que les objets ont des âmes, des sentiments, une intelligence et qu'ils sont capables de communiquer et de leur rendre la pareille par une sorte de télépathie. Amy Wolfe est tombée amoureuse de la montagne russe "1001 Nachts"

lorsqu'elle avait treize ans lors de la visite de son premier parc d'attractions. Elle a même changé son nom de famille pour Weber, le nom du fabricant du manège. Amy dort avec une photo de l'attraction accrochée au dessus de son lit et lui rend visite dix fois par an bien que le parc se trouve à 260 kilomètres de son domicile. Amanda Whittaker, une employée de magasin de 27 ans originaire de Leeds a quant à elle déclaré sa flamme à la Statue de la Liberté après avoir mis fin à la relation qu'elle entretenait depuis l'enfance avec sa batterie. Elle est tombée amoureuse de "Libby" en 2007, et déclare être "*attirée par les formes géométriques.*" Val Theroux, une infirmière à la retraite, est amoureuse d'un chêne. Le Coréen Lee Jin-Gyu s'est éprit d'un dakimakura, ces coussins sex-toys imprimés à l'effigie de personnages d'anime ou de stars du porno. Erika Eiffel est allée jusqu'à épouser l'un de nos monuments nationaux – on vous laisse deviner lequel. Des douzaines de cas comparables sont connus, et beaucoup d'autres n'ont sans aucune doute pas encore été exposés aux yeux du monde.

Certes, l'objectum-sexualité est en décalage avec beaucoup de sociétés. Mais lorsque l'on se permet de juger les désirs et la sexualité d'une personne, on ne doit pas perdre de vue le fait que tout le monde a besoin d'affection.

## ▪ Il y a 20 ans, Dutroux condamnait Julie et Melissa (Le Soir, 22.06.2015, pp.8-9)

Vingt ans après l'enlèvement de Julie et Melissa, le 24 juin 1995 à Grâce-Hollogne, les deux principaux acteurs et témoins de leur enlèvement, de leur séquestration et de leur mise à mort, persistent à camper sur leurs positions de défense adoptées à l'issue de leur arrestation à Sars-la-Buissière, le 13 août 1996.

Le temps passé, cruel pour les survivantes et pour les familles des enfants disparus, n'a pas conduit Marc Dutroux et Michelle Martin sur les chemins de l'amendement que la conclusion du procès d'Arlon laissait espérer. La vérité judiciaire établie au terme de 4 mois d'un procès plus centré sur l'enjeu des «réseaux» et sur la mise en cause de l'enquête que sur l'élucidation du calvaire des enfants assassinés n'a pas apporté une once de compréhension supplémentaire à un dossier criminel pollué dès son ouverture par la stratégie d'évitement du couple diabolique et la récupération, à leur propre compte, de l'état de stupéfaction dans lequel la Belgique fut plongée.

Michelle Martin se maintient résolument en état de «femme sous influence», un statut endossé dès les premières heures de son arrestation. Elle le prêtera à l'identique à Monique Olivier, le binôme de Michel Fourniret, rencontrée à la prison de Namur, elle aussi réduite stratégiquement à son état de femme et mère, forcément incapable du pire. Cette «femme sous influence» sera aussi la plus résistante de tous les arrêtés du 13 août 1996. Michel Lelièvre, toxicomane en état de manque avait d'abord craqué, entraînant dans ses aveux Marc Dutroux pris en main par le chef d'enquête Michel Demoulin. Du trio, Michelle Martin sera la dernière à se mettre à table, admettant timidement la connaissance qu'elle avait du pire au terme de 3 semaines de mensonges.

Elle puisera ses confessions lâchées à petites doses dans les consignes apprises de Dutroux qui lui avait tracé, la veille du 6 décembre 1995, les grandes lignes de leur scénario commun de défense, «en cas d'arrestation» et de découverte des enfants. Elle les complètera des rencontres avec le ferrailleur, lors de leurs comparutions communes devant la chambre du Conseil. Elle alimentera son argumentaire en découvrant à la télévision les supputations et certitudes qui s'y déclinaient, y compris celles des commissions d'enquête parlementaires.



Le silence religieux observé dès son incarcération par ses avocats l'éloignera du cœur des préoccupations médiatiques. Elle sera largement épargnée lors des débats du procès d'Arlon où sa discrétion et son humilité d'apparence furent reçues comme un investissement à valoriser pour sa libération conditionnelle. C'est dans le box des accusés qu'elle se commit d'un habile «coup médiatique»: en exigeant d'être séparée de Dutroux d'une chaise vide «par crainte de ses réactions», elle scénarisa, par cette distance physique qu'elle imposa, l'absence de complicité active qu'elle proclamait. Elle devenait là, derrière les vitres épaisses du box arlonais, la femme libérée de l'influence du pervers absolu.

### **Une stratégie d'évitement**

Vingt ans après l'enlèvement de Julie et Melissa, onze ans après le procès devant les assises du Luxembourg, la stratégie d'évitement du pire (endosser une responsabilité directe dans la mort des deux fillettes) a porté ses fruits. Martin, «femme sous influence», a bénéficié tout au long de ses longues années d'incarcération, de l'appui compatissant de nombreux soutiens à une femme victime d'une relation toxique emportant toutes les lignes de défense généralement attribuées à une mère, au surplus institutrice de formation. Des écrivaines se sont emparées d'elle. Sa religiosité (elle fréquentait avec sa mère les Témoins de Jéhovah) lui a attiré l'appui de serviteurs de Dieu: une aumônière protestante, une sœur clarisse bien avant son accueil en 2012 au couvent de Malonne, acte de bienveillance militante à l'égard d'une libérée conditionnelle (et à cet égard, incontestable), un curé

devenu son confident. Son accueil chez le juge Christian Panier s'inscrit dans la continuité de cette attitude de commisération à l'égard d'une égarée.

### **Toutes ces démarches ignorent le fond de l'affaire. Ce n'est pas leur finalité.**

Michelle Martin a été découplée de l'affaire qui porte le nom de son ex-mari. Elle bénéficie du privilège de l'apparente résurrection morale que lui affecte sa libération anticipée, assortie d'une obligation confortable de ne pas s'exprimer face aux médias, et donc d'être confrontée aux secrets qu'elle continue à partager avec Marc Dutroux. «Croyez-vous vraiment qu'elle va s'aliéner tous les soutiens qu'elle a obtenus jusqu'ici en évacuant sur moi tout l'essentiel de ses responsabilités, avec mon accord lorsque cela était indispensable pour assurer notamment son impunité bien comprise dans l'intérêt de nos enfants?», écrivait Marc Dutroux à Jean-Denis Lejeune après que ce dernier a publié une lettre ouverte à Michelle Martin qui venait d'être libérée fin juillet 2012.

### ***Il triture son dossier***

Le «monstre de Marcinelle», lui non plus, n'a pas changé depuis 20 ans. Dans sa cellule de la prison de Nivelles, il continue à faire vivre sa sinistre légende. Le psychopathe d'exception, décrit comme tel par les psychiatres au procès d'Arlon, jouit toujours de ses délires et obsessions. Il entretient le statut qui lui a été conféré par l'horreur de ses crimes, séduisant encore des admiratrices, parfois très jeunes (une adolescente de 16 ans, notamment) ou Pieter V., ce chanteur d'opéra anversois, récemment décédé, qui finançait sa cantine et auquel il avait demandé de devenir le fils adoptif.

Il triture son dossier, l'interprétant au gré de ses caprices propageant sa certitude, récupérée à son profit dans les théories des réseaux de l'existence, d'une «infiltration polycriminelle dans les rouages de l'Etat et ses différents niveaux de pouvoir». Il n'y a plus rien à attendre ni à exiger de Dutroux. Des deux, Martin est peut-être la seule capable, 20 ans après, de confier définitivement à l'histoire, la réalité du volet criminel d'une affaire dont elle fut l'actrice de premier plan, de lever les deux inconnues qu'elle continue à couvrir par son silence: les circonstances de la mort de Julie et Melissa, celle d'An et Eefje aussi.

L'enlèvement et la mort de Julie et Melissa ne marquent pas le début de l'affaire Dutroux. Sa ligne du temps criminelle débute en 1981 lorsque Dutroux rencontre Martin sur la piste de la patinoire de Forest-National. La jeune institutrice coincée de Waterloo tombe dans les rets du beau et rustre carolo, obsédé de sexe et vivant de rapines. Les deux s'allient. En collaborant dans des vols sur chantiers, en assouvissant sans modération leurs appétits charnels. «Il était mon Dieu», disait de lui Martin devenue cette égérie, à la fois le but et le moyen d'assouvir ses pulsions.

Dutroux vit de la transgression permanente. Elle se refuse à le voir partir séduire d'autres maîtresses, même pour sublimer leur dépendance toxique. Il lui propose de passer à la vitesse supérieure, d'enlever des filles, de les violer «pour être plus disponible» pour elle, «parce que draguer, ça prend du temps». Elle y consent «par peur de le perdre». Les équipées sauvages débutent en 85. Il enlève, il torture. Elle l'assiste. Elle conduit la camionnette J9 dans lesquelles les victimes sont emmenées, du scotch sur les yeux, jusqu'à Marcinelle où elles sont violées. Il lui arrive de crier sur ces victimes pour qu'elles «la ferment».

### ***«Ne plus se faire prendre»***

Ces victimes-là sont chaque fois relâchées. Le couple est arrêté. Elle prend 6 ans, lui 13 ans et demi. Dutroux, déjà, crie au complot. Martin, libérée, lui rend visite à 744 reprises! Lorsqu'il sort anticipativement de prison le 8 avril 1992, elle note dans son agenda un joyeux «Libéré!». Il ne va pas tarder à reprendre ses sinistres affaires. Avec cette volonté: ne plus se faire prendre. A un inspecteur de l'Inami qui le reçoit, il lâche benoîtement: «Je comprends ceux qui éliminent (leurs victimes) pour ne pas se faire arrêter.»

Avec Martin, il multiplie les visites chez un psychiatre qui leur délivre des quantités invraisemblables d'Haldol et de Rohypnol, leurs nouvelles armes, tellement féminines. Son nouveau terrain de chasse est la Slovaquie, loin de ses bases, loin de Charleroi où il est «marqué». Il s'y rend régulièrement. De retour, il se vante de ses viols. Des Slovaques viendront plus tard chez lui, à Marcinelle, pour y subir le même sort sous le regard complaisant de Martin qui accepte que Dutroux drogue son propre fils pour ne pas être perturbé dans l'assouvissement des fantasmes qu'elle partage.

Dutroux, en ce début 94, est en état de bouillonnement intérieur. Il veut absolument une fille dont il se promet d'assumer, dès le plus jeune âge «l'éducation» sexuelle. Martin, encore, lui cède: Dutroux lui impose de garder 24 heures dans son vagin un préservatif gorgé de son sperme «pour garantir que ce sera une fille». Il assure la fécondation en perçant de trous le préservatif, adaptant à ses délires un article qu'il a lu dans «Sciences et Vie». La promesse d'une future proie à domicile l'obsède. Dans les semaines qui précèdent le 24 juin, il s'ouvre à des toxicomanes de son désir d'enlever de jeunes enfants. Il zone sur des kermesses, à la sortie d'écoles. Il est prêt à passer à l'acte à Hofstade lorsque deux fillettes âgées d'une dizaine d'années sont à sa portée. Son complice refuse de faire aboutir son projet.

Dutroux, dans les semaines qui précèdent l'enlèvement, est aussi en rage. Sa bicoque de Marcinelle est régulièrement la cible de cambrioleurs. Une bague en or de Michelle Martin a été dérobée. L'auteur présumé est brièvement séquestré après avoir été endormi à l'Haldol. C'est une constante chez Dutroux: il est incapable de s'attaquer à plus fort que lui, de s'en prendre physiquement à un adversaire. Le poison, arme des lâches, le dispense du coup de poing. A cette époque proche de l'enlèvement de

Julie et Melissa, il sait aussi qu'il demeure menacé d'un retour en prison: une enquête ouverte pour un banal vol sur chantier se rapproche de lui.

### ***Son récit sordide***

C'est dans cet état d'esprit qu'il s'en va rôder du côté de Liège le 24 juin et y enlève Julie et Melissa. Seul? Avec Martin (qui nie)? Ou Weinstein (qu'il a assassiné et qu'il charge sans scrupule)? Ou encore avec Lelièvre (qu'il ne connaît pas encore)? Il a enlevé en 84-85. Il enlèvera par la suite An, Eefje, Sabine, Laetitia. Il est bien le ravisseur de Julie et Melissa, même si aucun témoignage ne peut l'établir, sauf celui de Martin auquel Dutroux téléphone, dit-elle, pour l'avertir de ce rapt «dans un tournant, avec aucune maison en vue».

Dutroux qui nie l'enlèvement, c'est aussi Dutroux qui entend imposer le récit de la séquestration de Julie et Melissa pour s'exonérer de l'horreur qu'il leur a infligée et se disculper, déjà, de leur mort selon un récit concerté avec Michelle Martin.

Il livre, dans la lettre écrite à Jean-Denis Lejeune le 28 août 2012, la version finale du «séjour» de Julie et Melissa dans la maison de Marcinelle. Un récit odieux, arrogant, dans lequel il s'érige au rang de père de remplacement des deux fillettes. Un récit de pur psychopathe qui entend encore raviver la douleur des parents. Il campe Julie et Melissa en enfants heureuses de ne plus aller à l'école («Chouette, alors!»), qui avaient «oublié rapidement leur famille», qui riaient et lui apprenaient le maniement de l'ordinateur, qui l'avaient baptisé «affectueusement Coco», qui se promenaient «nues et librement» dans la mesure, se réfugiant dans la cache, «un lieu qu'elles s'étaient approprié», qu'il grondait paternellement lorsqu'elles se chamaillaient, dont il fêta l'anniversaire d'un gâteau au citron.

Ce récit est une manipulation. Julie et Melissa furent, comme toutes les autres avant elles et après elles, rudoyées, menacées, violentées. Elles eurent peur et pleuraient. Dutroux les viola, comme toutes les autres. La cache, sordide, humide, puante, n'était pas la chambrette agréable, repeinte de jaune par Martin. A cette époque, elle n'était pas viabilisée. L'air n'y circulait pas. Le chauffage n'y était pas installé. C'était une geôle de béton dans laquelle Dutroux, qui en avait bouché l'arrivée d'air «pour ne pas entendre leurs rires», les oublia, les condamnant à mourir de faim. «On ne sait rien faire avec des gamines de 8 ans»: il ne sut «rien faire», non plus, avec An et Eefje qui se rebellèrent, tentèrent de fuir. Les deux Limbourgeoises, elles aussi, furent «oubliées» et moururent de faim. Sabine, lorsqu'il ne put «plus rien en faire» au terme de 3 mois et demi de détention, il lui trouva une «remplaçante», Laetitia, enlevée à Bertrix. Sabine était condamnée à mourir, elle aussi, si Dutroux n'avait pas été arrêté trois jours après l'enlèvement de Laetitia.

### ***Bicoque cambriolée***

Croire le récit que fait Dutroux de la séquestration de Julie et Melissa, c'est croire aussi qu'elles sont mortes «à l'encontre de son plein gré», parce qu'il avait été incarcéré le 6 décembre 1995 jusqu'au 20 mars 1996.

Cette version est concertée avec Martin à la veille de sa convocation à la police de Charleroi le 6 décembre 1995. Dutroux prétend avoir briefé les enfants aux techniques de survie, de leur avoir laissé un stock, tout en affirmant qu'il avait confié à Martin le soin de les ravitailler. Ses versions à elle sont bredouillantes et fluctuantes. Elle prétend avoir eu peur de «bêtes sauvages», d'avoir été incapable de leur apporter de la nourriture dans cette cache dont elle avait fait tomber la porte basculante en y pénétrant, au moins une fois, pour y récupérer en fait de l'argent caché par Dutroux.

La bicoque de Marcinelle, ouverte à tous vents, fut encore cambriolée après le 6 décembre par des monte-en-l'air qui auraient ignoré la cave. Martin y logea ses deux chiens qu'elle vint nourrir. Dutroux, durant toute cette période, ne s'inquiéta de rien. A 44 reprises, Martin lui rendit visite. Julie et Melissa n'occupaient pas leurs conversations.

Lorsqu'il sortit de prison le 20 mars, ni Martin ni Dutroux ne s'occupèrent de Julie et Melissa qui, selon leur scénario invraisemblable, l'auraient attendu pour rendre leur dernier souffle. La première chose auquel le couple diabolique satisfait en arrivant à Marcinelle le jour de la libération de Dutroux, c'est à une relation sexuelle débridée, sur un tabouret, au milieu des étrons laissés par les deux chiens. Il ne descend pas à la cave «sauver les petites», comme il le prétend. Il monte au grenier pour réparer la tabatière par laquelle les cambrioleurs se sont introduits dans la maison. Il s'en va au Makro acheter un cric pour réparer la porte déboîtée de la cache. Il se rend à sa banque. Il accompagne Martin à l'école de son fils, puis chez la mère de celle-ci. Pas plus que dans les jours suivants, son emploi du temps ne lui laisse une minute pour s'occuper de Julie et Melissa, comme il le prétend, ajoutant à ce mensonge la description larmoyante de son état de désespérance qu'il confond avec la satisfaction de s'être débarrassé d'un «problème», bien avant.

### ***La fosse, creusée d'un seul tenant***

Martin, elle, a bien nettoyé la cache de leurs déjections. Elle a récupéré et brûlé les livres «Ecureuil» auxquels eurent accès les enfants, par crainte qu'elles n'y aient laissé des messages. Elle a aidé Dutroux à évacuer vers Sars les sacs en plastique dans lesquels les cadavres liés de Julie et Melissa avaient été placés. Elle a brûlé dans son jardin de Sars-la-Buissière tout ce qui aurait permis de prouver la présence de Julie et Melissa à Marcinelle. Elle a gardé, comme un trophée, la chasuble que portait Julie le jour de son enlèvement, comme l'avait souligné au procès d'Arlon Louisa Lejeune. Mais tout cela s'est produit avant, bien avant le 20 mars,

lorsque les enfants finirent par mourir de faim, abandonnées volontairement par les deux dans la cache parce qu'elles ne «servaient à rien».

Les corps des deux petites furent jetés dans la fosse creusée par Dutroux à l'aide de sa grue Liebherr 340. A fond de fosse se trouvait le cadavre de Bernard Weinstein, enterré vivant. Ceux des enfants étaient positionnés à proximité, exactement dans le plan de coupe de l'excavatrice de Dutroux. Cette fosse commune fut creusée fin novembre 95 d'un seul tenant, lors de la mise à mort de Weinstein. Pas au mois de mars 96, comme le veut la légende toujours racontée par le couple diabolique. (MARC METDEPENNINGEN - Le SOIR)

## ▪ Les évêques sur le banc des accusés (Le Soir, 11.06.2015, p.8)

Le pape François a dit oui à la création d'un tribunal destiné à juger les évêques ayant couvert les prêtres pédophiles. Le délit de «manquement au devoir professionnel», qui sanctionne l'omission de dénonciation de cas de pédophilie, a été instauré. Le Vatican reste toutefois ambigu quant à la rétroactivité de ces normes.

En donnant son feu vert aux cinq propositions de la commission de tutelle des mineurs, le pape François part en croisade contre la pédophilie au sein du clergé. Les propositions ont été présentées par le «conseil de la couronne» – les neuf cardinaux conseillers du Pape. La réforme donne naissance à une instance judiciaire destinée à juger les évêques qui ont couvert des prêtres pédophiles dans leur diocèse, comme ce fut trop souvent le cas au cours des trente dernières années. François le sait bien et il a personnellement «humblement demandé pardon» à six victimes de prêtres pédophiles dont les agissements avaient été ensablés par leur hiérarchie. En 2011, il avait également demandé aux différentes conférences épiscopales d'adopter des dispositifs pour mettre fin à ces scandales.

Mais dans de nombreux pays, en Afrique et en Asie notamment, où la pédophilie est un sujet tabou, certains évêques avaient continué à protéger les prêtres pédophiles en ne les dénonçant pas à la justice civile de leur pays. Pour que cette omerta n'échappe plus au droit canon, la commission a instauré le délit de «manquement au devoir professionnel» qui sanctionne l'omission de dénonciation de cas de pédophilie, comme le réclamaient depuis longtemps les associations de victimes de la pédophilie.



Le nouveau tribunal sera placé sous l'autorité de la congrégation (l'équivalent d'un ministère dans un gouvernement laïc) pour la doctrine de la foi, l'ancien «Saint office de l'inquisition» qui avait vu le jour au XVI<sup>e</sup> siècle pour lutter contre les hérésies. C'est le signe de l'importance que le Souverain pontife accorde à cette nouvelle juridiction qui sera guidée par un archevêque directement nommé par lui. Trois congrégations, celles des évêques, de l'évangélisation et des églises orientales, seront habilitées à recevoir les plaintes pour «manquement au devoir professionnel» avant de les transférer à la congrégation pour la doctrine de la foi.

Au bout de cinq ans, le pape François évaluera les résultats de sa réforme et, le cas échéant, y apportera des modifications.

Sur la rétroactivité de ces normes, à laquelle tenaient les victimes de prêtres pédophiles, le Vatican est plus ambigu: «Il existe déjà dans le droit canon des éléments sur ces délits, a déclaré le porte-parole de la salle de presse du Vatican, père Lombardi. Avec la réglementation approuvée par le Pape, nous aurons une nouvelle procédure pour affronter ces cas.» Difficile encore de comprendre si les anciens dossiers seront traités avec les nouvelles lois.

Les travaux de la commission ont toutefois été marqués par une polémique alimentée par Peter Saunders, ancienne victime d'un prêtre pédophile et lui-même membre de la commission pontificale pour la tutelle des mineurs. Peter Saunders a durement attaqué le cardinal australien George Pell, grand argentier du Vatican et membre du conseil de la couronne, accusé par la justice de son pays d'avoir couvert entre 1996 et 2001, alors qu'il était évêque de Melbourne, les agissements d'un prêtre pédophile. Répondant à ces accusations, George Pell a déclaré: «Les prêtres pédophiles sont comme les camionneurs qui abusent des autostoppeuses.» Destinée à démontrer que la responsabilité individuelle des prêtres pédophiles ne peut pas se reverser sur la hiérarchie de l'Eglise catholique, cette phrase a soulevé l'indignation des associations de victimes de la pédophilie et celle des... syndicats de camionneurs.

Elle démontre surtout combien, outre l'arsenal judiciaire, le combat contre les ombres de la pédophilie dans l'Eglise catholique passe un grand nettoyage culturel. (DOMINIQUE DUNGLAS - Le SOIR)

## ■ Plus de 1400 suspects de pédophilie identifiés en Grande-Bretagne (Le Figaro - Publié en ligne le 20/05/2015 à 22:18)

La police britannique enquête sur 1433 personnes soupçonnées d'abus sexuels sur des enfants, sur plusieurs décennies, dont 261 «personnalités en vue» de la politique, des médias ou du cinéma. *Correspondant à Londres*

Les enquêtes en cours sur de multiples scandales d'abus sexuels d'enfants durant plusieurs décennies à travers le Royaume-Uni ont permis d'identifier 1433 suspects. Cette liste comprend notamment 261 personnalités «en vue», dont 76 politiciens, 43 personnes du milieu de la musique, 135 du cinéma ou de l'audiovisuel, 7 du sport. Sur les suspects identifiés, 216 sont morts.

Ces chiffres vertigineux ont été révélés mercredi par les responsables de l'«opération Hydrant» du conseil national des chefs de police (NSPCC). Ils cumulent les résultats de nombreuses enquêtes menées simultanément par plusieurs forces de police d'Angleterre, du pays de Galles, d'Irlande du Nord et d'Ecosse, sur des scandales distincts. Ceux-ci portent sur des abus au sein d'écoles, de maisons d'enfants, d'établissements médicaux, des centres sportifs, ainsi que dans les cercles politiques de Westminster.

### *Hausse de 71% de signalements en trois ans*

Des chiffres «stupéfiants», selon le responsable du NSPCC, Jon Brown, qui montrent que la pédophilie «pénètre toutes les strates de la société». Le nombre de signalements d'abus atteindrait, cette année 116.000, en augmentation de 71% par rapport à 2012. C'est l'année où a éclaté le scandale concernant l'animateur star de la BBC Jimmy Savile, mort fin 2011, qui avait abusé de centaines d'adolescentes durant sa carrière sans être inquiété. Depuis, les langues se délient et les services de police prennent enfin au sérieux les témoignages reçus. Les vedettes de la chanson **Rolf Harris** et Garry Glitter ont été condamnées pour de tels faits, ainsi que le magnat des relations publiques Max Clifford.

*«Nous avons fermé les yeux en tant que nation»*

Indépendamment des enquêtes policières et judiciaires, une commission d'enquête nationale pour faire toute la lumière sur les responsabilités dans ces faits historiques, présidée par la juge néo-zélandaise Lowell Goddard, vient d'être mise sur pied. Ses travaux pourraient durer entre trois et huit ans.

«Nous commençons seulement à comprendre comment, en tant que nation, sur de nombreuses générations, nous avons fermé les yeux sur le scandale des abus de mineurs. Les survivants méritent justice et les futures générations une meilleure protection», commente Tom Watson, député travailliste qui avait levé le voile en 2012 sur l'existence d'un réseau pédophile au Parlement de Westminster.

⇒ <http://www.lefigaro.fr/international/2015/05/20/01003-20150520ARTFIG00445-plus-de-1400-suspects-de-pedophilie-identifies-en-grande-bretagne.php>

## ■ Outreau, une saison 3 en enfer (Le Soir, Publié en ligne le 19.05.2015, 19h39)

*Daniel Legrand se retrouve une nouvelle fois aux assises pour viols sur mineurs, dans un dossier qui n'a pourtant rien de nouveau. Conséquence légale mais surréaliste d'une procédure décidément absurde.*

Sur sa joue coule une larme. Bleue comme le blues et indélébile. Un tatouage qui a inscrit sur sa peau les souffrances, les mensonges, la prison. Et le temps passé, quatorze ans déjà, prisonnier du même cauchemar. Daniel Legrand va replonger pendant trois semaines dans l'enfer d'Outreau. Seul accusé désormais d'une affaire qui n'en finit plus de suivre son parcours judiciaire absurde. C'est devant la cour d'assises des mineurs de Rennes qu'il a recommencé cette fois de comparaître depuis ce mardi.

À trente-trois ans, l'un des treize acquittés de ce qui apparaît toujours comme l'un des plus retentissants fiascos judiciaires français doit une nouvelle fois répondre de viols et d'agressions sexuelles pour mineurs. C'est déjà la troisième fois, après les procès de Saint-Omer et de Paris. Des faits nouveaux ?

Il n'y en a pas, pourtant. « C'est vide », dit-il lui-même, assommé par les médicaments qui soignent ses troubles psychiatriques. C'est sur base du même dossier que Daniel Legrand doit pourtant poursuivre son supplice. L'explication ? Lors des précédents procès, il n'avait été acquitté que pour les accusations qui concernaient la période de 1999 à 2000. Pas pour celles relatives aux années 1997 à 1999, quand il n'avait pas encore 18 ans.

### **Un nouveau défilé de témoins**

Face à lui, les enfants qui accusaient autrefois sont devenus des adultes. Trois des quatre fils de Thierry Delay et de Myriam Badaoui le désignent comme abuseur. Enfants, ils avaient affabulé en racontant aux enquêteurs qu'un réseau pédophile avait profité d'eux.



Violés, ils l'avaient bien été. Mais « seulement » par leurs propres parents et par un couple de voisins de ceux-ci à la tristement fameuse Tour du Renard à Outreau. Les treize autres coaccusés, qui avaient pratiquement tous fait de la prison sur base de leurs seuls témoignages, avaient été innocentés au bout de leur calvaire, avec les excuses de la nation.

Au palais de justice de Rennes, la mère de Daniel Legrand a rappelé qu'elle n'avait jamais douté de son innocence. Même lorsque, poussé à bout par une enquête menée à sens unique, il avait fini par inventer de toutes pièces l'histoire d'un meurtre qu'il aurait commis en Belgique. Celui d'une fillette dont on n'a jamais retrouvé le corps. Son père, lui, n'est plus là. Compagnon d'infortune dans le box des accusés lors des précédents procès, acquitté lui aussi, il est mort il y a trois ans d'un cancer.

Le procès de Daniel Legrand aurait pu ne pas avoir lieu si une association d'aide à l'enfance n'avait pas tout fait pour qu'il se tienne. Logique en droit (un accusé mineur ne peut pas être jugé comme un adulte), l'audience apparaît néanmoins surréaliste dans les faits.

Face à Daniel Legrand, plusieurs dizaines de témoins vont revenir exhumer cette affaire qui confine au sordide. Parmi lesquels la majorité des acquittés d'Outreau et le célèbre juge Fabrice Bourgaud. Tout jeune juge d'instruction à l'époque des faits, le magistrat s'était laissé abuser par les mensonges des enfants. Il travaille aujourd'hui à la Cour de cassation. (JOËLLE MESKENS – Le SOIR)

## ■ Van den bleeken : retour à la case départ ? (Le Soir, 1.06.2015, p.9)

Frank Van den Bleeken se sent «trompé» et «sa demande d'euthanasie est plus que jamais d'actualité», a indiqué dimanche son avocat Jos Van der Velpen réagissant à l'annonce par la télévision publique néerlandaise du refus des Pays-Bas d'accueillir dans un centre psychiatrique spécialisé le violeur et meurtrier déclaré incurable et emprisonné depuis 30 ans en Belgique.

Dans un projet de lettre, pas encore transmis, adressé au ministre belge de la Justice Koen Geens (CD&V) dont a pu prendre connaissance l'émission «Nieuwsuur», le secrétaire d'Etat néerlandais à la Justice et à la Sécurité KlaasDijkhoff (VVD, parti démocrate libéral) estime qu'il serait irresponsable, en raison d'absence de bases juridiques, d'accueillir Frank Van den Bleeken dans l'institution de soins de longue durée qu'il souhaite rejoindre.

Cette lettre résulte de la récente visite aux Pays-Bas d'experts du cabinet de la Justice qui mènent depuis longtemps déjà des négociations avec La Haye en vue de satisfaire les exigences du détenu qui avait menacé de mettre à exécution son projet d'euthanasie s'il n'était pas transféré dans une clinique néerlandaise, seule, selon lui, à pouvoir lui apporter les soins nécessaires.

Le ministre de la Justice Koen Geens a réagi à l'intention néerlandaise: «Si tel devait être l'épilogue des concertations toujours en cours entre les deux départements, le ministre Geens le déplorerait au plus haut point. Le ministre avait reçu antérieurement du secrétaire d'État de l'époque Teven un engagement de pleine coopération, et avait donc tout mis en œuvre pour faciliter juridiquement le transfert.»

Dans son courrier, le secrétaire d'Etat néerlandais évoque notamment l'obstacle que représente l'absence d'autorité qu'aurait la justice néerlandaise sur l'interné belge. L'application des décisions belges ne peut être déléguée aux Pays-Bas en absence de traité. Si Van den Bleeken souhaitait quitter l'institution fermée où il serait accueilli, rien ne pourrait s'y opposer. Il pourrait même, formellement, se plaindre d'une détention arbitraire à défaut de titre valide, auprès des juridictions néerlandaises.

Ces lourdes incertitudes, même si elles sont théoriques, fondent les réticences du secrétaire d'Etat. Un traité de coopération Belgique-Pays-Bas, semblable à celui (très long, détaillé et discuté) qui a permis l'accueil de 500 détenus à la prison de Tilburg, pourrait rassurer les Néerlandais. Encore faudrait-il qu'ils en acceptent le principe. Le coût pour l'accueil de Van den Bleeken dans un centre néerlandais avait été évalué à 350 euros par jour, soit 10.000euros par an à perpétuité.



Frank Van den Bleeken est actuellement accueilli au sein du Centre de psychiatrie légale (CPL) de Gand. Le mois dernier, il y a mené une grève de la faim.

Koen Geens rencontrera la famille de Van den Bleeken et son avocat mercredi. En janvier dernier, le ministre avait personnellement (une première pour un ministre de la Justice) rencontré en cellule le détenu, marquant ainsi un attachement personnel à ce dossier, comme l'avait révélé Le Soir du 24 janvier dernier. Le 29 avril, le ministre a annoncé au Parlement la création d'un centre psychiatrique temporaire de type «long-stay» à Rekkem, en attendant une solution définitive. Koen Geens a qualifié ce dossier de «priorité politique». (M. METDEPENNINGEN – Le SOIR)

### FORMATIONS ET MATINÉES THÉMATIQUES UPPL

Suite à des restrictions budgétaires imposées par le gouvernement, nous sommes malheureusement contraints de supprimer plusieurs formations.

#### SUPERVISION A L'UTILISATION DU RORSCHACH (L. DE NOOSE)

**Lieu** : 92, rue Despars, 7500 Tournai

**Date** : les **22 septembre 2015** et **11 décembre 2015**

**Frais d'inscription** : 75 euros par supervision (50 euros pour les membres des accords de coopération)

**Annulée**



#### PROCHAINES FORMATIONS – DATES, LIEUX ET MODALITES A DEFINIR PROCHAINEMENT

- MATINEE THEMATIQUE SUR LE THEME DU SADISME - **2<sup>ème</sup> trimestre 2015**
- FORMATION A LA PRISE EN CHARGE DES ADOLESCENTS – **1<sup>er</sup> semestre 2016**
- FORMATION DE BASE – **MODULE 1 : SENSIBILISATION AUX PROBLEMATIQUES DES AICS – 5,6 & 7 octobre 2015 (B. Pihet & F. Glowacz)**

#### NOUVEAU MODULE DE FORMATION :

- FORMATION DE BASE – **MODULE 2 : ANAMNESE, GENOGRAMME ET « PROFIL SEXUEL DES AICS » (INVESTIGATION DE LA SEXUALITE) – 30 novembre, 1 & 2 décembre 2015 (J. Lagneaux, B. Jacques & L. Carruana)**
- FORMATION DE BASE – **MODULE 3 : « APPROCHE PSYCHOPATHOLOGIQUE DE L'EVALUATION ET DU TRAITEMENT DES AICS » – 1<sup>er</sup> semestre 2016**
- FORMATION DE BASE – **MODULE 4 : « APPROCHE CRIMINOLOGIQUE DE L'EVALUATION ET DU TRAITEMENT DES AICS » - 1<sup>er</sup> semestre 2016**

Détails, tarifs et inscriptions sur notre site [www.uppl.be](http://www.uppl.be),  
Au **069/888333** ou par mail via [centredappui@uppl.be](mailto:centredappui@uppl.be)

### VIOLENCES ET TROUBLES MENTAUX (T. PHAM – UMONS)

- **Directeur** : Thierry H. PHAM
- **Collaboration entre** : L'Université Mons (UMONS), le Centre de Recherche en Défense Sociale de Tournai (C.R.D.S.) et l'Université du Québec à Trois Rivières (U.Q.T.R.)

- **Présentation**

Chaque module de formation est conçu de manière opérationnelle et débouche sur des applications concrètes au niveau évaluatif. L'ensemble couvre 3 thèmes pertinents sur le plan de l'actualité judiciaire et clinique.

Ces thèmes se répartissent sur 60 heures de cours et sont fortement soutenus par la recherche standardisée. Les modules de formation sont assurés par des académiques-chercheurs ayant publié dans leur domaine d'intervention. Ces modules sont organisés selon un ensemble cohérent. Toutefois, chaque module peut être suivi de manière isolée et une attestation de participation sera délivrée par l'asbl Extension UMONS.

- **Conditions d'admission**

Cette formation suppose un prérequis dans le domaine de la psychologie (diplôme de deuxième cycle ou équivalence), et/ou de la psychiatrie. Sur demande, des dérogations peuvent être accordées pour certains modules.

Un minimum de 8 participants est requis pour l'organisation d'un module.

- **Intervenants** : Ian BARSETTI, Docteur en Psychologie, Service Correctionnel du Canada (S.C.C.)

Gilles COTE, Docteur en Psychologie, Professeur U.Q.T.R., Directeur Centre de Recherche I.P.P.M.

Claire DUCRO, Docteur en Psychologie, Chercheur C.R.D.S.

Thierry H. PHAM, Docteur en Psychologie, Chargé de cours UMONS, Directeur C.R.D.S., Professeur associé U.Q.T.R., Chercheur associé I.P.P.M.

Olivier VANDERSTUKKEN, Psychologue S.M.P.R. de Lille, doctorant UMONS, Coordinateur C.R.I.S.A.V.S. Nord-Pas-de-Calais et Secrétaire adjoint de la Fédération Nationale.

*C.R.D.S. : Centre de Recherche en Défense Sociale ; C.R.I.S.A.V.S. : Centre de Ressources Interdisciplinaire pour le Suivi des Auteurs de Violence Sexuelle ; I.P.P.M. : Institut Philippe Pinel Montréal; S.C.C. : Service Correctionnel du Canada ; S.M.P.R. : Service Médico Psychologique Régional ; U.Q.T.R. : Université du Québec à Trois-Rivières.*

- **Participation financière : 175 € par module de 6 heures**

Une réduction de 30 % (50 % pour les anciens étudiants et les membres du personnel UMONS) est accordée pour une inscription à l'ensemble du programme.

*Les demandes de désistement doivent être transmises 15 jours au plus tard avant le début de chaque module. Après ce délai, aucun remboursement ne sera effectué.*

- **Renseignements et inscriptions**

Secrétariat Extension UMONS - Place Warocqué, 17 - 7000 MONS

Tél. : +32(0)65/37.32.11 Fax : +32(0)65/37.32.10

Courriel : extension.umons@umons.ac.be

Lien :

⇒ [https://portail.umons.ac.be/FR/universite/partenaires/extension\\_UMONS/formations\\_specifiques/Pages/Violences%20et%20troubles%20mentaux.aspx](https://portail.umons.ac.be/FR/universite/partenaires/extension_UMONS/formations_specifiques/Pages/Violences%20et%20troubles%20mentaux.aspx)

## URSAVS(UNITÉ RÉGIONALE DE SOINS AUX AUTEURS DE VIOLENCES SEXUELLES - CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE DE LILLE)

---

- Sensibilisation à la prise en charge de mineurs auteurs de violence sexuelle
- Possibilité de modules complémentaires ou d'ateliers

Documentation : [ursavs@chru-lille.fr](mailto:ursavs@chru-lille.fr)

The 14<sup>th</sup> European  
Congress of Psychology

Milan, Italy 7-10 July 2015

*Linking technology and psychology:  
feeding the mind, energy for life*



**INPA**

*Italian Network  
of Psychologists' Associations*

**14<sup>th</sup> ISPCAN European Regional  
Conference on Child Abuse and Neglect**

**Bucharest, Romania  
September 27-30, 2015**

*Children First! Collaborative and  
Inter-Sectorial Responses to  
Child Abuse, Neglect and Exploitation*



**34<sup>th</sup> Annual Research and Treatment Conference  
October 14 – 17, 2015**

**Le Centre Sheraton Montreal Hotel  
Montréal, Québec, Canada**

**ATSA**

MAKING SOCIETY SAFER



**The 31<sup>st</sup> International Congress of Psychology**

## ETUDES DE CAS

Pour une meilleure organisation, merci de nous prévenir de votre participation aux études de cas ainsi que de votre désir de partager une situation en envoyant un e-mail à [centredappui@uppl.be](mailto:centredappui@uppl.be).

Les études de cas ne seront pas organisées durant les mois de juillet et août. Les prochaines dates de rencontre sont reprises ci-dessous :

### ETUDES DE CAS LIEGE : UPPL 16 QUAI MARCELIS - (LE 1<sup>ER</sup> MARDI DU MOIS)

⇒ De 9h30 à 12h30

Mardi 1<sup>er</sup> septembre 2015  
Mardi 6 octobre 2015  
Mardi 3 novembre 2015  
Mardi 1<sup>er</sup> décembre 2015

Mardi 5 janvier 2016  
Mardi 2 février 2016  
Mardi 1<sup>er</sup> mars 2016  
Mardi 5 avril 2016

### ETUDE DE CAS NAMUR : UPPL 18 RUE DE LA DODANE - (LE 2<sup>ÈME</sup> MARDI DU MOIS)

⇒ De 9h30 à 12h30

Mardi 8 septembre 2015  
Mardi 13 octobre 2015  
Mardi 10 novembre 2015  
Mardi 8 décembre 2015

Mardi 12 janvier 2016  
Mardi 9 février 2016  
Mardi 8 mars 2016  
Mardi 12 avril 2016

### ETUDE DE CAS TOURNAI : UPPL 92 RUE DESPARS - (LE DERNIER JEUDI DU MOIS)

⇒ De 13h30 à 16h30

Jeudi 24 septembre 2015  
Jeudi 29 octobre 2015  
Jeudi 26 novembre 2015  
Jeudi 24 décembre 2015 (Annulé)

Jeudi 28 janvier 2016  
Jeudi 25 février 2016  
Jeudi 31 mars 2016  
Jeudi 28 avril 2016

*\* Interruption des Etudes de cas pendant les vacances d'été \**

## BIBLIOTHEQUE EN LIGNE

Vous pouvez dès à présent consulter notre bibliothèque en ligne via <https://www.zotero.org/uppl/items>  
Il s'agit de plus de 3000 références mises à disposition des professionnels et étudiants. Pour plus d'informations nous vous invitons à consulter l'onglet "Documentation" de notre site.

## REVUES SCIENTIFIQUES

L'UPPL est abonnée à plusieurs revues scientifiques qui peuvent être consultées sur demande :

**Acta Psychiatrica Belgica**, revue trimestrielle,  
**Child Abuse & Neglect** - *The International Journal*, revue mensuelle,  
**Confluences**, revue trimestrielle de l'Institut Wallon pour la Santé Mentale (ASBL),  
**Le Divan familial**. Revue de thérapie familiale psychanalytique, revue semestrielle,  
**European Journal of Criminology**, revue trimestrielle,  
**International Journal of Law and Psychiatry**, revue bimestrielle,  
**Journal du Droit des Jeunes**, 10 numéros par an,  
**Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling**, revue semestrielle,  
**Journal of Personality Disorders**, revue bimestrielle,  
**Journal de thérapie comportementale et cognitive**, revue trimestrielle,  
**L'Observatoire - Revue d'Action Sociale & médico-sociale**, revue trimestrielle,  
**Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment**, revue trimestrielle,  
**Revue de la Fédération belge des psychologues**, revue trimestrielle,  
**Universitair Forensisch Centrum (UFC)**, revue bimestrielle.  
**Revue européenne de sexologie et de santé mentale**, revue trimestrielle.

L'UPPL met à la disposition un panel de testings aux cliniciens des équipes de santé spécialisées ainsi qu'aux professionnels du domaine. Pour tous renseignements complémentaires, veuillez nous contacter au 069 888 333 ou [centredappui@uppl.be](mailto:centredappui@uppl.be).

## TESTS DIAGNOSTIQUES ET PSYCHOPATHOLOGIQUES

1. Inventaire Multiphasique de Personnalité du Minnesota 2 (MMPI - 2, Hathaway S.R. & McKinley J.C., 2003),
2. Inventaire Multiphasique de Personnalité du Minnesota pour Adolescent (MMPI-A de Butcher J.N., Williams C.L., Graham J.R., Archer R.P., Tellegen A., Ben Porath Y.S. et Kaemmer B., 1998),
3. Structured Clinical Interview for DSM-IV Axis I Disorders (SCID-I de M. B. First, R.L. Spitzer, M. Gibbon et J.B.W. Williams, 1997),
4. Structured Clinical Interview for DSM-IV Axis II Personality Disorders (SCID-II de M. Gibbon, R.L. Spitzer, J.B.W. Williams, LS Benjamin et M.B. First, 1997),
5. Millon Clinical Multiaxial Inventory-III (MCMI-III de T. Millon PhD, 1994),
6. Millon Adolescent Clinical Inventory (MACI de Millon, Millon & Davis, 1993),
7. Le test de Jesness (adaptation québécoise validée, P.T. Le Blanc et M. Le Blanc, 2001),
8. Echelle de Psychopathie Révisée de Hare (PCL-R, Hare, 1991),
9. California Psychological Inventory (CPI, H. Gough, 1957)
10. Chad Test (R. Davido, 1993),
11. Test de l'Arbre (Koch C., 1958),
12. Inventaire de dépression de Beck (T. Beck, 1974)
13. Questionnaire abrégé de Beck (Cottraux J., 1985),
14. Échelle d'évaluation de la dépression d'Hamilton (HDRS, J. Williams, 1988),
15. Mini Mental State Examination (Folstein, 1975),
16. Inventaire d'anxiété trait-état (Spielberger, 1983),
17. Inventaire d'Anxiété : Questionnaire d'auto-évaluation de C.D. Spielberger et al. (1983).

## TESTS PROJECTIFS

1. Rorschach (cotation classique + manuel de cotation et d'interprétation en système intégré d'Exner),
2. Thematic Apperception Test (TAT de Murray, H. & Bellak, L., 1943),
3. Test de frustration pour adultes (Rosenzweig, S., Pichot, P. & Danjon, S., 1965),
4. test des phrases à compléter (Rotter J.B. & Willerman B., 1949),
5. Le Szondi.

## ÉCHELLES D'INTELLIGENCE

1. L'Echelle d'intelligence pour adultes (WAIS-III, Wechsler D., 2000),
2. L'Echelle d'intelligence pour adultes (WAIS-IV, Wechsler D. 4<sup>e</sup> Edition, 2011)
3. L'Echelle d'intelligence pour enfants, troisième et quatrième édition (WISC III et IV, Wechsler D. 1996 et 2005),
4. Les Matrices Progressive de Raven (PM 38 de Raven J. et Raven J.C., 1938),
5. Le test de copie d'une figure complexe (Rey A., 1942),
6. Test du dessin d'un bonhomme (Goodenough, F. & Pasquasy, R., 1957),
7. Test Moteur de Structuration Visuelle (Bender, 1967),
8. Test d'attention concentrée d2 (Brickenkamp, 1967),
9. Test des structures rythmiques (Stambak M., 1951),
10. Test D48 (Pichot P, 1948),
11. Test de raisonnement 85 (Rennes, 1959).

## ÉCHELLES DE RISQUE

1. Historical-Clinical- Risk-20 items (HCR-20, Webster et al, 1997),
2. Violence RiskAppraisal Guide (VRAG, Quinsey et al, 1998),
3. Sex Offenders Risk Appraisal Guide (SORAG, Quinsey et al, 1998),
4. Sex Violence Risk-20 items (SVR-20, Boer et al, 1995),
5. Statique-99R (Hanson &Thornton, 1999 ; Règles de codage révisées - 2003, Harris, Phenix, Hanson &Thornton, 2003),
6. Stable-2007 (Hanson et Harris, 2007) ; Version révisée 2012 (Fernandez, Harris, Hanson & Sparks, 2012),
7. Acute-2007 (Hanson et Harris, 2007),
8. JuvenileSexOffenderAssessment Protocol - II (JSOAP- II de Prentky&Rightand, 2001),
9. Structured Assessment of Violence Risk in Youth (SAVRY, Bartel, Borum et Forth,2000).
10. Estimate of Risk of Adolescent Sexual Offense Recidivism (ERASOR v 2.0 de James R. Worling, Ph.D., & Tracey Curwen, M.A. 2001)

## DIVERS QUESTIONNAIRES

### Anamnesticque

Le Questionnaire d'investigation clinique pour lesauteurs d'agression sexuelle (Q.I.C.P.A.A.S, Balier Cl, Ciavaldini A et Girard-Khayat M, 1997).

### Les variables comportementales

1. Questionnaire d'Aggression de Buss et Perry (1992),
2. Echelle d'impulsivité de Barratt (1994),
3. Echelle d'impulsivité UPPS.

### Les antécédents familiaux

1. Parental Bonding Instrument (PBI, G. Parker, H. Tupling et L.B. Brown, 1979),
2. Childhood Experience of Care and Abuse interview (CEC, Bifulco et al. 1994),
3. Childhood Experience of Care and Abuse Questionnaire (CECA.Q, Bifulco, A, BernazzaniO,Moran PM & Jacobs C, 2005).

### Les distorsions cognitives

1. L'échelle des distorsions cognitives de Bumby - Viol (échelle de cognition n°1) (Bumby, 1996),
2. L'échelle des distorsions cognitives de Bumby - Agression sexuelle d'enfants (échelle decognition n°2) (Bumby, 1996),
3. Questionnaire sur les attitudes sexuelles (Hanson, 1994),
4. Echelle d'évaluation de la peur d'être mal jugé ("Guide national d'évaluation relatif au traitement des délinquants sexuels" Volume IV) de R. KarlHanson et de David Thornton (facultatif Ministère du Solliciteur général du Canada, Ottawa) (1999-2002)
5. Echelle d'évaluation de Miller sur l'intimité sociale (Miller, 1982),
6. Echelle d'évaluation de l'isolement social et de la détresse (Watson D et Friend R,1969),
7. Echelle de solitude UCLA (Russel D, Peplau L et Cutrona C, 1980),
8. Child Molest Empathy Measure (CMEM, Fernandez, Marshall, Lightbody& O'Sullivan,1999)

### Les habiletés sociales

1. Test d'intelligence sociale (O'Sullivan M et GuilfordJP, 1976),
2. Test d'évaluation de la maîtrise des émotions ("Guide national d'évaluation relatif au traitement des délinquants sexuels" (Volume IV) de R. Karl Hanson et de David Thornton (facultatif Ministère du Solliciteur général du Canada, Ottawa) (1999-2002)),
3. Répertoire de la colère de Buss-Durkee (Buss A et Durkee A, 1957),
4. Evaluation de la maîtrise de soi chez les délinquants sexuels (GoguenBc, Yates PM et Blanchard L, 2000),
5. Le questionnaire de désirabilité sociale de Crown et Marlow (1960, traduction parT. Pham, 1999),
6. Questionnaire de Mehrabian et Epstein,
7. Evaluation de la frustration (Rosenzweig, 1948),
8. Echelle d'évaluation de la solitude (UCLA) (Russell D., Peplau L. et Cutrona C., 1980).

### L'empathie

1. Questionnaire d'empathie (Rosenberg),
2. Questionnaire UOT (traduction Pham et Amico, 1994),
3. Questionnaire « Child Molester Empathy Measure » (Fernandez, Marshall, LightbodyetO'Sullivan, 1999),
4. Questionnaire « RapistEmpathyMeasure » (Fernandez et Marshall, 2003).

### Divers

1. Inventaire d'alliance thérapeutique (Horvath AO, GreenbergLS, 1989),
2. Questionnaire sur le processus d'aide (WollertRW, 1986),G
3. Grille d'évaluation du déni et de la minimisation chez les agresseurs sexuels (McKibben A., 1995).

### Jeux pédagogiques / photolangage

1. Brin de Jasette (2011)
2. Shalimar (2008)

# PRÉSENTATION DES MISSIONS DE L'UPPL

Les missions de l'UPPL sont définies par l'Accord de coopération Justice/Santé du 8 octobre 1998 et ont pour objectif d'améliorer la prise en charge et le traitement des délinquants sexuels. Les activités de l'UPPL peuvent se distinguer en quatre axes :

## 1. Centre d'Appui :

L'UPPL, en tant que centre d'appui, remplit plusieurs missions :

- **RÉALISER des consultations/analyses de cas**, à la demande des professionnels. Il s'agit d'aider les professionnels dans l'analyse de situations problématiques. La consultation peut porter sur un aspect spécifique ou sur une analyse globale de la situation clinique. Elle peut prendre la forme d'une discussion d'équipe, d'une étude de cas ou d'une analyse plus fouillée comprenant notamment la rencontre du patient, la passation de testings et la rédaction d'un rapport détaillé ;
- **INFORMER**, par le biais du site internet [www.uppl.be](http://www.uppl.be) et de la newsletter trimestrielle et reste à disposition des médias et des professionnels ;
- **ASSURER un soutien logistique** en répondant aux demandes ponctuelles des autorités ou de cliniciens, en développant une bibliothèque spécialisée et en mettant à disposition des outils et testings spécifiques ;
- **DÉVELOPPER des projets de recherches scientifiques**, en collaboration avec des centres de recherche et des Universités ;
- **ORGANISER des formations** qualifiantes, des matinées thématiques et des études de cas à Namur, Liège et Tournai.

## 2. Equipe de santé spécialisée :

Reconnue comme équipe de santé spécialisée, l'UPPL propose des consultations thérapeutiques et des guidances ambulatoires pour les auteurs d'infractions à caractère sexuel. La prise en charge se fait au sein d'une équipe pluridisciplinaire et spécialisée composée de psychiatres, psychologues, sexologues, d'un assistant social et d'un criminologue. Les modalités de prise en charge peuvent varier selon les cas et le souhait du patient : individuel/groupe, présence du/de la conjoint(e), etc. toujours en accord l'autorité judiciaire dans le cadre d'un traitement contraint.

Le tarif des consultations est adaptable en fonction des difficultés financières rencontrées.

Dans certaines situations, l'UPPL peut également confier le traitement à un thérapeute extérieur, à la demande du patient ou du thérapeute lui-même.

## 3. Service d'évaluations spécialisées

L'équipe d'évaluations spécialisées réalise des :

- **Avis motivés à la demande des tribunaux dans le cadre de sursis probatoires ;**
- **Avis motivés à la demande des commissions de défense sociale dans le cadre de l'aménagement de conditions (dans le cadre des articles 14 et 20<sup>bis</sup>) ;**
- **Examens médico-psychologiques de mineurs à la demande des tribunaux de la jeunesse.**

Ces évaluations sont toujours réalisées par minimum 2 experts, selon le modèle développé par l'UPPL et dans un délai de 3 mois (cas exceptionnels en urgence : 1 mois - examens médico-psychologiques : 6 mois).

Les évaluations portent sur la faisabilité d'un traitement ; une analyse de la dangerosité les conditions de réduction du risque.

## 4. Formation Triangle

Le département Triangle de l'UPPL organise **des groupes de responsabilisation pour les auteurs d'infractions à caractère sexuel (AICS) dans le cadre des mesures judiciaires alternatives** : médiation pénale, probation et alternative à la détention préventive. A travers sa méthodologie, Triangle amène ses participants à replacer leurs actes délictueux dans leur histoire de vie afin de prévenir au mieux la récidive. Les AICS peuvent être adressés à Triangle via un assistant de justice, un magistrat, un avocat, le CAB ou de manière spontanée.

MODALITÉS:

- 75h de formation réparties en séances hebdomadaires de 3h (durée totale de 6 mois)
- Groupe de 5 à 7 participants, dispensés dans plusieurs villes de la Wallonie et à Bruxelles

CONDITIONS:

- Une reconnaissance minimale des faits ;
- Le respect des termes du contrat.

CONTACTS : Les demandes d'inscription aux groupes Triangle sont à adresser à Mme Véronique Sermon soit par téléphone au 081/226 638 ou au 0472/317 111, soit par mail à [formationtriangle@uppl.be](mailto:formationtriangle@uppl.be).